



MAIRIE DE VILLIERS SUR MORIN

MARCHÉ PUBLIC DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX

Acte d'engagement

N° de contrat

2014 -11-01

AE.1 MAÎTRISE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage

COMMUNE DE VILLIERS SUR MORIN

Adresse

38 rue de Paris

77580 VILLIERS SUR MORIN

Tél : 01 64 63 46 50 – Fax : 01 64 63 02 56

Mail : mairiedevillierssurmorin@wanadoo.fr

Personne habilitée à signer le marché

Daniel CHAMAILLARD – Le MAIRE

AE.2 MAITRISE D'OEUVRE

Le, contractant unique, soussigné :

- M/Mme
- La société

Contractant personnellement,

RCS

Représentée par

dûment habilité(e),

Adresse

Code NAF

N° SIRET

TVA intracommunautaire

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes

▪ **Les, cocontractants soussignés**, engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, groupées :

▪ **Conjoints** (cf. grille de répartition détaillée des prestations annexées)

▪ **Solidaire** les unes des autres,

et désignées dans le marché sous le nom « Maître d'œuvre ».

1^{er} cotraitant

- M/Mme
- La société

	contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

2^{ème} cotraitant

- M/Mme
- La société

	contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

3^{ème} cotraitant

- M/Mme
- La société

	contractant personnellement,
RCS	
Représentée par	dûment habilité(e),
Adresse	
Code NAF	N° SIRET
TVA intracommunautaire	
Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'ordre des architectes	

Le maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

.....

▪ dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée.

En cas de groupement conjoint, le mandataire est :

- Conjoint
- **Solidaire** de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique, pour l'exécution du marché.

En cas de sous-traitance, l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement des sous-traitants sont fixées par l'annexe 2 (DC4 déclaration de sous-traitance).

Le contractant unique ou les contractants, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP),

Après avoir produit toutes les attestations prévues aux articles 44, 45 et 46 du code des marchés publics

AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent sous le coup de l'interdiction découlant de l'article 50 de la loi du 14 avril 1952 modifiée.

S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCAP, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

AE.3 OBJET DU MARCHE

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération ci-dessous :

DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

L'ouvrage sur lequel porte la mission de maîtrise d'œuvre appartient à la catégorie des ouvrages de Bâtiments neufs.

Le maître d'ouvrage envisage, conformément au programme et à l'enveloppe prévisionnelle ci-annexés, une opération ayant pour objet la réalisation de l'ouvrage :

	CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX
Adresse	7 Avenue du Général Leclerc 77580 VILLIERS SUR MORIN
Références cadastrales	AD 38
Surface foncière	1 185 m ²
Estimation de la surface à construire	300 m ²
Autres informations	

CONTENU DE LA MISSION

Le contenu et l'étendue de la mission de maîtrise d'œuvre sont définis à l'article AP 6 du CCAP et dans le CCTP.

DÉLAIS D'EXÉCUTION

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est liée à la réalisation des travaux et en fonction du planning prévisionnel prévu dans le programme.

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit :

Etudes d'esquisse (ESQ)		semaines
Etudes d'avant-projet sommaire (APS)		semaines
Etudes d'avant-projet définitif (APD)		semaines
Etudes de projet (PRO)		semaines
Dossier de consultation des entreprises (DCE – ACT)		semaines
VISA – EXE		semaines
Dossier des ouvrages exécutés		semaines

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article 7 4.1 du CCAP. La première esquisse devra être fournie avant **le 15 JANVIER 2015**.

AE.4 OFFRE DE PRIX

Conditions générales de l'offre de prix

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de septembre 2014 (m0). Le coût prévisionnel est établi dans les conditions prévues à l'article AP 9.1 du CCAP.

Forfait provisoire de rémunération

Il est fixé à € HT

..... € TTC, le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du contrat étant de %

Soit

..... euros TTC.

(en toutes lettres)

Forfait définitif de rémunération

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article AP 8.3 du CCAP.

Répartition du forfait de rémunération par élément de mission

Eléments de mission de maîtrise d'œuvre	% de la mission de base	Montant en euros H.T
Etudes d'esquisse		
Etudes d'avant projet sommaire		
Etudes d'avant projet définitif		
Etudes de projet		
Assistance à la passation des contrats de travaux		
Etudes d'exécution / Visa et EXE		
Direction des l'exécution des contrats de travaux		
Assistance aux opérations de réception		
Ordonnancement, Pilotage et Coordination		
Total H.T		
TVA 20 %		
Montant TTC		

La répartition des prestations et des honoraires entre les cotraitants figure en annexe.

AE.5 PAIEMENTS

Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code Banque		Code Guichet	

2^{ème} cotraitant

Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code Banque		Code Guichet	

3ème cotraitant

Compte ouvert au nom de	<input type="text"/>		
Sous le numéro	<input type="text"/>	Clé RIB	<input type="text"/>
Banque	<input type="text"/>		
Code Banque	<input type="text"/>	Code Guichet	<input type="text"/>

Ordonnateur	<input type="text" value="Le Maire de Villiers sur Morin, Daniel CHAMAILLARD"/>		
Comptable assignataire des paiements	<input type="text" value="Trésorerie de Magny Le Hongre"/>		
Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 109 du code des marchés publics :			
	<input type="text" value="Le Maire-Adjoint, Félix BOIN"/>		
	<input type="text"/>		<input type="text"/>
Cadre réservé à la mention d'exemplaire unique en vue du NANTISSEMENT ou de la CESSION DE CRÉANCE			

AE.6 ASSURANCES

Contractant unique ou 1^{er} cotraitant

Compagnie d'assurance	<input type="text"/>	N° de police	<input type="text"/>
-----------------------	----------------------	--------------	----------------------

2^{ème} cotraitant

Compagnie d'assurance	<input type="text"/>	N° de police	<input type="text"/>
-----------------------	----------------------	--------------	----------------------

3^{ème} cotraitant

Compagnie d'assurance	<input type="text"/>	N° de police	<input type="text"/>
-----------------------	----------------------	--------------	----------------------

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant doit être jointe au présent contrat.

Le présent engagement ne vaut que si l'acceptation de l'offre est notifiée au maître d'œuvre dans un délai qui court à compter de la date de remise de l'offre.

Ce délai est de 120 jours.

Fait à Le
.....

Le(s) contractant(s) (cachets et signatures)

AE.7 ACCEPTATION DE L'OFFRE

Le pouvoir adjudicateur est représenté par Monsieur Daniel CHAMAILLARD, Maire de VILLIERS SUR MORIN.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

Fait à Villiers sur Morin, le

Le Maire,
Daniel CHAMAILLARD